

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 09/02/26

**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2026 – 037

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations*

**CULTURE**

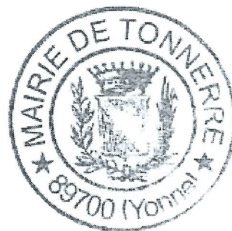
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE E. COEURDEROY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VENT D'EST**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de location ;
- Considérant le souhait de la collectivité de faciliter les actions culturelles mises en place par les associations en faveur de la population ;

**DECIDE**

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la médiathèque municipale à titre gracieux, au profit de l'association Vent d'Est, aux conditions suivantes :
  - Durée : 09/02/26 au 08/02/27, renouvelable 2 fois pour la même durée,
  - Date : un samedi par mois, défini avec le service culturel,
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la collectivité ou de l'association ;



A Tonnerre, le 9 février 2026,  
Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre